

Un bureau de l'artisanat à la Meets

ARTISANAT La chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire a désormais une antenne dans les locaux de la Meets, à Beaulieu-lès-Loches, et y tient des permanences quatre fois par semaine.

EN 2003, on dénombrait 917 artisans en Touraine Côté Sud. En 2008, ils sont plus d'un millier à y vivre, à y travailler et à s'y développer. Aussi pour accompagner et être au plus près de ces hommes et de ces femmes de métier, la chambre de métier et de l'artisanat d'Indre-et-Loire a-t-elle décidé d'ouvrir une antenne dans les locaux de la Maison de l'emploi et des entreprises (Meets) située à Beaulieu-lès-Loches. « Une implantation qui s'imposait d'elle-même, souligne Julien Bonsens, conseil en entreprise à la chambre consulaire, tant le secteur de l'artisanat se porte bien dans le Lochois. Entre 2003 et 2007, le nombre d'entreprises a progressé de 14 %, tout comme le nombre de salariés entre 1999 et 2007. » A ce jour, on dénombre plus de 3 000 actifs travaillant dans l'artisanat du Lochois. « Une région où 43 % des entreprises sont des entreprises du bâtiment. Un secteur qui emploie près d'un millier de salariés (...) C'est dire le potentiel et le développement réalisés ces dernières années. »

Le lien avec les collectivités

Pour soutenir cette croissance, apporter de l'aide aux entrepreneurs



Les élus ont inauguré, le 16 octobre dernier, les nouveaux bureaux de l'artisanat du Lochois.

déjà installés et donner un (sérieux) coup de pouce aux porteurs de projets, la chambre de métiers et de l'artisanat a donné mission à Julien Bonsens d'animer son bureau de Beaulieu-lès-Loches. « En premier lieu, je suis là pour écouter les artisans, répondre à leurs questions et à leurs attentes notamment en matière d'emploi et de formation, explique-t-il. J'ai aussi un rôle d'accompagnateur auprès de ceux qui veulent créer leur entreprise ou bien encore la céder ou la transmettre. Enfin, je

suis également là pour représenter les intérêts des artisans auprès des collectivités pour tout ce qui concerne l'urbanisme et la création de zones d'activités artisanales. »

Jean-Philippe Quinery

Pratique :

*Bureau de l'artisanat à la Meets,
Tél. 02 47 59 34 51. Horaires
d'ouverture : lundi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
mardi, jeudi, vendredi de 8h30
à 12h30.*